

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



**Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)**



L'an deux mil vingt-cinq, le 2 du mois d'AVRIL à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : 20 mars 2025

Nombre de conseillers

en exercice : 26

présents : 21

votants : 24

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL - Nicolas BRAULT-HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Laurence DENIER - Nicolas DEUX - Christian GUIHARD - Céline HALGAND - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Jean-François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Bertrand PITON - Marie-Anne THEBAUD - Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration :

André TROUSSIER ayant donné pouvoir à Jean-François JOSSE
Yann HERVY ayant donné pouvoir à Cyrille HERVY
Jacques DELALANDE ayant donné pouvoir à Franck HERVY

Absent excusé

Sébastien TOCQUEVILLE
Fabienne JOANNY

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Gilles PERRAUD est désigné secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

**D2025 04 13 - CONVENTION
MISE EN ŒUVRE DU SERVICE « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE »**

Rapporteur : Sylviane BIZEUL

La mission de Conseil en Energie Partagée (CEP) réalisée au profit des communes de l'agglomération (exceptée ville de Saint-Nazaire) a pour objectif de :

- Permettre aux communes le suivi et la maîtrise des consommations énergétiques de leur patrimoine bâti,
- Amener l'expertise concernant les choix énergétiques et permettant la priorisation d'actions à économie d'énergie au long terme,
- Créer du lien entre les communes et apporter une vision d'ensemble des projets publics territoriaux.

Le partenariat entre Territoire d'Energie Loire-Atlantique (TE44) et la CARENE pour la mise à disposition d'un conseiller en énergie partagée a été formalisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 13 février 2024 et une convention a été signée le 15 avril 2024 pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2026.

Par délibération du Comité Syndical en date du 22 février 2024, TE44 a approuvé la modification des règles financières concernant le financement du service « Conseil en Energie Partagée » à partir du 1^{er} janvier 2025 en ajoutant au coût annuel de 0,80 € par habitant un coût forfaitaire de 1 500 € net de taxe par commune.

Par délibération du 4 février 2025, le Conseil Communautaire de la CARENE a acté la prise en charge de ce forfait supplémentaire par la CARENE et a ramené la participation des communes à hauteur de 0,50 € par habitant.

En ce qui concerne la commune de La Chapelle des Marais, le nombre d'habitants s'appuie sur l'indicateur population totale de l'INSEE au 1^{er} janvier 2024 soit 4 432 habitants. De ce fait, le montant total du remboursement dû par la commune s'élève à 2 216 € par an (article 11 de la convention).

Vu Les délibérations du Conseil Communautaire du 13 février 2024 et du 04 février 2025,

Vu la délibération du Comité Syndical du TE 44 du 22 février 2024,

Vu la Convention de mise en œuvre du service « Conseil en Energie Partagée » jointe à la convocation au présent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

- Approuve la convention de mise en œuvre du service « Conseil en Energie Partagée » au profit de la commune de La Chapelle des Marais avec la CARENE dans les termes de l'acte joint,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer ledit acte ainsi que

tous les documents et actes s'y afférant,

- Dit que la dépense sera imputée sur le Budget Principal de la commune.

*Fait à la Chapelle des Marais
Le 3 avril 2025*

*Le Maire,
Franck HERVÉ*



Le Secrétaire de Séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.